



6148 - Offrir un cadeau au titulaire d'une carte bancaire

question

Question : La question 3402 mentionne que certains fabricants de cartes bancaires offrent des prix aux usagers de ces cartes. Est-ce que ces prix sont illicites parce considérés comme de l'usure ?

Est-il permis d'acheter des certificats dans le cadre d'une opération dont le capital est utilisé par le Gouvernement pour financer le commerce et des projets, et en vertu desquels on reçoit un pourcentage déterminé des bénéfices comme 6% par exemple... Est-ce que cette part fixe des bénéfices relève de l'usure ? J'espère un éclairage étayé par le coran et la Sunna. Puisse Allah vous récompenser par le bien.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, il n'est permis de traiter avec ces banques usurières qu'en cas de nécessité, car cela relève de l'entraide dans le péché et la transgression. Leur distribution de prix pour amener les gens à coopérer avec elles revient à les encourager à violer les interdits religieux. Le Très Haut dit : **Entraidez- vous dans l' accomplissement des bonnes œuvres et de la piété et ne vous entraidez pas dans le péché et la transgression.** (Coran, 5 :2)

Deuxièmement, le bénéfice garanti d'avance n'est pas permis. En effet, la règle légale veut que gains et obligations aillent de pair. Si le Gouvernement emprunte aux privés et leur accorde un taux d'intérêts fixe, cela relève des titres usuriers interdits, et il n'est absolument pas permis de s'y impliquer. Allah le sait mieux.